Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 16 (1924)

Heft: 5

Rubrik: Dans les fédérations suisses

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

heures. Les ouvriers répondirent, le 24 mars, par la grève. Entre temps, la police s'ingéra aussi dans le conflit en expulsant du pays les grévistes étrangers. Cet acte arbitraire des organes de la police sera d'ailleurs encore traité ailleurs.

Un nouveau conflit s'est déclaré dans la *Société pour la fabrication des rubans, à Bâle*, laquelle avait annoncé une réduction de salaire de 10 %. Devant l'office de conciliation, cette maison se déclara prête à ne faire une déduction que de 5 %. Cependant, elle ne tint sa promesse en aucune façon. Les ouvriers furent donc obligés de faire grève pour obtenir gain de cause. La maison fit, en présence de plusieurs représentants ouvriers, différentes concessions, mais se refusa à les confirmer par écrit. Après quelques jours de grève eurent lieu des négociations devant l'office de conciliation. Finalement, la maison consentit à donner sa promesse par écrit et fut même amenée à faire encore quelques petites concessions. Dans ces circonstances, le travail fut repris le 14 avril.

Ouvriers métallurgistes et horlogers. Les ouvriers de la fabrique *Rieter S. A. à Winterthour-Töss* sont en grève depuis le 11 avril. Contre la volonté des ouvriers manifestée au scrutin secret, la dite maison a introduit au commencement de février la semaine de 52 heures. La réduction de salaire, liée à cette décision, produisit chez les ouvriers une grande effervescence, augmentée encore par des procédés querelleurs à l'égard du personnel. Tôt ou tard, cet état de choses devait aboutir à la grève. Toutes les revendications des ouvriers furent repoussées par la direction. La votation au scrutin secret donna une majorité des quatre cinquièmes pour la grève immédiate. Les 530 ouvriers ont tous abandonné le travail et sont décidés à lutter jusqu'à ce qu'ils aient obtenu satisfaction. Il n'y a aucun briseur de grève.

Les ouvriers de la maison *J. Jäggli à Oberwinterthour* ont abandonné le travail pour les mêmes motifs. Sous la pression des événements, les ouvriers avaient accepté la semaine de 52 heures, après que la maison eut fait la promesse qu'il ne s'agissait que d'une période de deux mois. Une fois ce délai écoulé, la maison était déjà en possession d'une nouvelle autorisation. Cette fois encore, les ouvriers accordèrent leur consentement. Mais après ce nouveau laps de temps, la maison déclara tenir à la semaine de 52 heures et, vu la résistance des ouvriers, elle procéda à des réductions de salaire. C'est alors que les ouvriers se mirent en grève à l'unanimité. Les deux maisons précitées sont sévèrement mises à l'interdit.

Un conflit a éclaté dans la maison *Schneider, fabrique de coffres-forts, à Albisrieden*. La direction ayant manifesté son intention d'introduire le système des primes et de faire des études au moyen du compteur chronométrique. Les objections du personnel ne furent pas prises en considération. C'est là-dessus que celui-ci fit mise-bas. Après une grève de deux semaines, une entente fut conclue. Deux propositions présentées par l'office de conciliation avaient été auparavant repoussées par les ouvriers comme insuffisantes. L'union révolutionnaire des ouvriers de la métallurgie fit toutefois dans la suite, notamment au point de vue de l'introduction du système des primes, de larges concessions. Il fut garanti aux ouvriers une augmentation de 4 ct. à l'heure. Néanmoins, le système des primes ne pourra pas être écarté complètement.

La maison *Rauschenbach, à Schaffhouse*, manifesta l'intention d'introduire la semaine de 52 heures à partir du 24 avril jusqu'à fin septembre. La situation ne justifiant nullement cette mesure, les ouvriers repoussèrent à l'unanimité cette prolongation de la durée du travail. La maison en cause refusa de payer un supplément de salaire de 25 %. Ainsi le conflit éclata le 2 avril. L'office de conciliation rendit un jugement d'après lequel la semaine de 52 heures était accordée à la dite maison moyennant un supplément de 15 %. Les ouvriers acceptèrent cette proposition; la maison, par contre, maintint son point de vue. Donc la grève continue.

Dans les fédérations suisses

Secrétariat ouvrier des Grisons. D'après le rapport annuel du secrétariat ouvrier des Grisons, le nombre des sections affiliées est resté le même en 1923. Par contre, il y a lieu de signaler une légère diminution de l'effectif qui doit être essentiellement attribuée à la réduction du personnel des chemins de fer rhétiques. Le secrétariat n'a également pas eu à enregistrer une augmentation des renseignements judiciaires au cours de l'année de gestion; le nombre des renseignements donnés se monte à 790 (en 1922: 791). Des personnes qui eurent recours au secrétariat, 586 étaient organisées et 204 non organisées; 697 étaient des hommes et 93 des femmes. Grâce à l'activité du secrétariat, il fut possible d'obtenir une somme totale de 6242 fr. D'autres indications sur l'activité déployée par le secrétariat dans le domaine politique et syndical complètent le rapport.

Union ouvrière de la vallée de la Limmat et des environs. Nous extrayons les indications suivantes sur le travail exécuté en 1923 d'un bref rapport d'activité de l'Union ouvrière de la vallée de la Limmat. Ce qui occasionna le plus de travail fut la question des chômeurs et l'exécution des différentes actions politiques et syndicales qui furent menées sur le territoire de l'Union. Le bureau de renseignements fut fréquenté par 191 personnes, et le chiffre d'indications fournies s'élève à 450; dans 37 cas, les négociations eurent lieu avec les autorités, les patrons, les tribunaux, etc. Les comptes annuels bouclent par 3798 fr. de recettes totales et 2530 fr. de dépenses, soit par un excédent de recettes de 1268 fr.

Union ouvrière du district de Winterthour. D'après le rapport annuel de l'Union ouvrière du district de Winterthour, il y avait à fin 1923 25 sections syndicales et 13 sections du parti socialiste démocratique affiliées à l'Union, représentant 6200 membres au total. Le bureau de renseignements fournit 6512 indications au total durant l'année de gestion. Des personnes qui eurent recours au dit bureau, 3576 étaient organisées et 4785 non organisées. Le bureau eut 3995 audiences, 699 conférences et séances, il adressa 330 requêtes aux autorités et 662 lettres à des privés; le bureau enregistra en outre 496 remboursements et versements. Il fut transmis en espèces 51,314 fr. Le rapport décrit très en détail le travail effectué par les différents organes de l'Union ouvrière; il renseigne en outre sur le mouvement politique et syndical, le chômage, l'activité de la commission d'éducation et sur le mouvement coopératif.

Fédération thurgovienne du secrétariat ouvrier. Nous extrayons les indications suivantes du rapport annuel pour 1923 de la Fédération thurgovienne du secrétariat ouvrier: Il y avait durant l'année de gestion 54 sections syndicales comptant 3202 membres, 24 sections du parti socialiste démocratique comptant 1091 membres et 1 section de la société du Grutli comptant 6 membres, qui étaient affiliées à la dite fédération.

A la fin de l'année, l'effectif de celle-ci comportait 79 sections représentant 4299 membres. Le rapport de la commission de la fédération est joint au rapport du secrétariat qui oriente sur l'activité qu'il déploya dans le domaine public et interne. Le bureau de renseignements eut 3234 audiences au total (l'année précédente 3360). Tandis que le nombre des renseignements en matière juridique augmentait, celui concernant les questions de chômage était descendu de 1108 à 166. Des personnes qui eurent recours au bureau, 888 étaient organisées et 1144 non organisées. Il put être obtenu par l'intermédiaire de l'activité du bureau de renseignements une somme totale de 5918 fr. Les comptes annuels bouclent par 20,533 fr. de recettes et 16,148 fr. de dépenses, soit par un boni de 4385 fr.

Cartel syndical du canton de Zurich. Le rapport annuel du cartel syndical du canton de Zurich signale un chiffre de recettes de 17,227 fr. (dont 1875 fr. provenant des cotisations ordinaires des membres, 2567 fr. de cotisations extraordinaires contre la revision de l'art. 41 et 10,598 fr. de cotisations facultatives destinées au même but). Les dépenses se montent à 17,125 francs (dont 15,437 fr. pour la campagne du 17 février). La fortune du cartel cantonal a diminué au cours de l'année de gestion d'environ 550 fr.; au milieu de mars 1924, elle était de 1880 fr.

Dans les autres organisations

Parti socialiste suisse. D'après le rapport annuel du parti socialiste pour 1923, la diminution de l'effectif qui eut lieu sous l'influence de la grande crise économique commença à se stabiliser vers la fin de l'année. A divers endroits, une recrudescence de l'effectif se faisait déjà sentir en automne 1923.

Le parti dispose actuellement de plus de 18 journaux, soit 14 paraissant quotidiennement, 2 trois fois par semaine, 1 une fois par semaine et 1 une fois par mois.

Le rapport administratif renseigne sur la composition et l'activité des instances du parti, le mouvement du parti, l'activité politique déployée à l'intérieur du pays, le mouvement international et les opérations de caisse. L'année de gestion 1923 est la première, depuis 1920, qui accuse un excédent de recettes s'élevant en chiffre rond à 8000 francs. Les recettes totales atteignent le chiffre de 99,091 fr. (dont 69,326 fr. de cotisations). Le montant total de la subvention allouée aux différents journaux du parti est de 17,500 fr.; le fonds de presse disposait encore à fin décembre d'une somme de plus de 32,995 francs.

* * *

Le comité du Parti socialiste suisse s'est réuni à Olten les 26 et 27 avril dernier. Le rapport de gestion donna lieu à de vives critiques. Une proposition tendant à constituer le comité directeur de représentants de plusieurs localités au lieu d'une seule fut adoptée comme motion d'étude. Après avoir adopté les comptes annuels, le comité central discuta de la participation au Conseil fédéral. Par 16 voix contre 15, il décida de proposer au congrès de ne pas discuter pour le moment cette question. Aucune voix ne s'éleva contre le principe même de la participation. Par 17 voix contre 14, le comité décida de transférer le secrétariat romand de Berne à Neuchâtel. Le congrès annuel aura lieu à Bâle le 7 septembre 1924.

Union fédérative du personnel fédéral et du personnel des entreprises publiques de transports. Nous extrayons les indications suivantes du rapport annuel de l'Union fédérative, qui vient de paraître:

Voici les fédérations qui étaient affiliées à l'organisation centrale en 1923: la Fédération des cheminots avec 37,088 membres, la Fédération suisse des employés postaux avec 7549 membres, la Société suisse des fonctionnaires postaux avec 4330 membres, la Société suisse des buralistes postaux avec 2720 membres; la Société suisse des employés de douanes avec 2076 membres, l'Association suisse des fonctionnaires des télégraphes et téléphones avec 2800 membres, l'Association suisse des fonctionnaires aux douanes avec 653 membres, l'Association des fonctionnaires des administrations centrales avec 1200 membres, l'Association des chefs d'équipe des chemins de fer avec 500 membres, la Fédération du personnel du Département militaire avec 788 membres, la Fédération suisse des ouvriers des téléphones et télégraphes avec 1400 membres, la Fédération des employés des télégraphes avec 399 membres et encore différents petits groupes. L'Association des mécaniciens de locomotives et la Fédération du personnel du Département militaire sont sorties de l'Union fédérative; ces deux démissions doivent être attribuées à l'étrange conception syndicale de quelques personnes influentes, conception qui ne fut pas même comprise dans certains milieux de ces deux associations.

Le rapport annuel renseigne très en détail sur l'activité de l'organisation dans le domaine syndical (revision des traitements, chiffre indice national, allocations de renchérissement, durée du travail, revision des pensions, organisation judiciaire et disciplinaire de l'administration, loi Häberlin, initiative douanière, etc.).

Les comptes annuels pour 1922 bouclent par 29,967 francs de recettes et 31,377 fr. de dépenses, donc en laissant un déficit de 1410 fr.; les comptes annuels pour 1923 bouclent par 14,914 fr. de recettes et 6900 fr. de dépenses, soit par un excédent de recettes de 8014 fr. La fortune de la fédération se monte à fin 1923 à 19,342 francs.

Fédération suisse des employés et ouvriers évangéliques. Cette organisation présente un rapport détaillé sur son activité en 1923. Au préambule sur la situation économique et ses effets succèdent des descriptions de la marche des affaires dans différentes industries. Il est reconnu avec satisfaction que le marché du travail s'est amélioré; les injustices dans la répartition du produit du travail sont l'objet d'une critique acerbe. Il est de même pris position énergiquement contre les réductions de salaire.

Dans le chapitre traitant des rapports avec d'autres organisations, le matérialisme et l'athéisme des socialistes sont désignés comme réprouvables, et les ouvriers chrétiens sont priés de s'opposer à la manière de voir qui fait prédominer la côté terrestre de la vie humaine. Par contre, le lecteur est rendu attentif à la scission entre les socialistes-chrétiens et les organisations nationales chrétiennes. Le rapport annuel donne en outre des détails sur l'activité interne de la fédération, sur l'activité des sections, sur l'organe fédératif, sur l'activité politique et syndicale, sur les travaux du secrétariat ainsi que sur la situation financière et les institutions de secours. Le rapport annuel en cause ne contient pas de renseignements au sujet de l'effectif et de la composition de la fédération.